

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220604

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Braye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

	Étaient Présents :
Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. LEDRU Jacky, membre suppléant.
16 juin 2022	
Date d'affichage	
16 juin 2022	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	Étaient excusés :
Présents : 38	M. CHÉRON Michel
Votants : 41	M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET
	M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220623-D20220604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à Jean-Pierre MARTEL

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : RECRUTEMENT VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION JUNIOR

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission devant travailler sur les axes de transition écologique comprenant l'urbanisme et l'habitat, la transition écologique-énergétique et la mobilité, il a été procédé à un recrutement dans le cadre d'un dispositif aidé dénommé VTA (Volontariat Territorial en Administration).

Le volontariat territorial en administration (VTA) a pour objet de promouvoir les collectivités locales rurales auprès de jeunes talents diplômés d'au moins bac + 2 souhaitant effectuer une mission entre 12 et 18 mois au service du développement de territoires ruraux.

Ses missions seront de traiter les domaines suivants :

URBANISME – HABITAT – LOGEMENT :

- Urbanisme opérationnel,
- Habitat,
- OPAH,
- Logement indigne.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Animation et coordination CRTE,
- Développement d'actions de transition écologique – énergétique.

MOBILITE :

- Participer aux orientations stratégiques en matière de mobilité pour donner suite à la récente prise de compétence,
- Participer à l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité,

- Apporter des réflexions sur les schémas des mobilités durables, d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Conduite de projets pour enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité.

Monsieur le Président indique que :

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer un poste de Chef de projet contractuel aux conditions suivantes :

- Emploi de catégorie A, relevant du grade d'attaché,
- Poste à temps complet pour une durée de 18 mois renouvelable,
- Bureau basé à l'hôtel communautaire.

Monsieur le Président rappelle que ce poste bénéficie d'une subvention de 15 000 € sur la durée du contrat par le biais de l'ANCT et que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 30 voix POUR, 8 voix CONTRE, 3 abstentions, décide à la majorité :

- **LA CRÉATION** d'un poste de chef de projet contractuel de catégorie A,
- **VALIDE** le recrutement de la personne retenue à compter du 29 juin 2022, pour une durée de 18 mois,
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires ont été prévus au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS